VIVACTIS GROUP
Société anonyme
Avenue Gustave Demey 57, boîte 3
1160 Auderghem
Numéro d'entreprise: 0443.670.476 (RPM Bruxelles, section francophone)
Numéro de T.V.A. : BE 0443.670.476
(la « **Société** »)

ANNONCE D'OUVERTURE DE PERIODE DE SOUSCRIPTION CONFORMEMENT A L'ARTICLE 7 : 189 DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 13 novembre 2026, la Société procédera à une augmentation de capital par apports en numéraire et en nature pour un montant global minimum de sept cent cinquante mille euros (750.000,00 EUR) et maximum d'un million d'euros (1.000.000,00 EUR), par l'émission de minimum 15.000.000 et de maximum 20.000.000 actions nominatives nouvelles de classe C, à souscrire au prix de 0,05 EUR par action (l'« **Augmentation de capital** »). Une première période de souscription de quinze (15) jours, prendra cours le 14 novembre 2026 et se clôturera le 28 novembre 2026, sous réserve de clôture anticipée. Cette première période est réservée aux actionnaires existants souhaitant souscrire à l'Augmentation de capital par apport en numéraire ou en nature, dans le respect du droit de préférence pour les apports en numéraire.

Dans la mesure où le montant maximum de l'Augmentation de capital n'aurait pas été entièrement souscrit à l'issue de la première période de souscription, une deuxième période de souscription, exclusivement réservée aux apports en numéraire et ouverte à toute personne, indépendamment de sa qualité d'actionnaire, prendra cours le 29 novembre 2026 et se clôturera le 8 décembre 2026, sous réserve de clôture anticipée. Lors de cette deuxième période, le droit de préférence des actionnaires existants sera supprimé en faveur de personnes non déterminées à l'avance, étant entendu qu'un droit de priorité sera réservé aux actionnaires existants conformément à l'article 7:194 du Code des sociétés et des associations.

Le conseil d'administration pourra, le cas échéant, prolonger, en une ou plusieurs fois, cette deuxième période de souscription jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard.

Les actionnaires qui souhaitent souscrire aux actions nouvelles de classe C, ainsi que les tiers souhaitant souscrire lors de la deuxième période de souscription, devront le notifier à la Société par e-mail, en mentionnant le nombre d'actions qu'ils souhaitent souscrire, à l'adresse suivante : alain.mahaux@vivactis.com, dans les délais applicables mentionnés ci-dessus.

Le présent avis est publié aux Annexes du Moniteur belge, dans l'organe de presse « La Libre » et sur le site internet de la Société (www.vivactis.com).